




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-247**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167222-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN DE FOURNITURE DE VACCINS - 11 LOTS.
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES
MARCHES.**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S.Dijon

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN DE FOURNITURE DE VACCINS - 11 LOTS.
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DES MARCHES.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation porte sur la fourniture de vaccins. La procédure suivie est celle d'un Appel d'Offres Ouvert européen, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics. Elle a pour objectif de regrouper et pérenniser les achats de vaccins jusqu'alors passés selon les procédures adaptées de l'article 28 dudit Code et non renouvelés pour l'année 2016. La consultation est allotie de la manière suivante et selon les seuils annuels mentionnés ci-après.

LOTS	DESIGNATION	Seuil minimum annuel en quantité et en € HT	Seuil maximum annuel en quantité et en € HT
1	Vaccin contre la fièvre jaune	0 doses / 0€	2000doses /76000€
2	Vaccin diphtérique, tétanique, poliomyélitique et coquelucheux acellulaire enfant (DTPac)	0 doses / 0€	50 doses/440€
3	Vaccin rougeole, oreillons, rubéole	0 doses / 0€	25 doses/230€
4	Vaccin diphtérique1/10, tétanique, poliomyélitique inactivé (dTP)	0 doses / 0€	400 doses/3000€
5	Vaccin diphtérique1/10, tétanique, poliomyélitique et coquelucheux	0 doses / 0€	300 doses/4800€

	adulte (dTPca)		
6	Vaccin contre l'encéphalite Japonaise	0 doses / 0€	100 doses/7550€
7	Vaccin contre la typhoïde	0 doses / 0€	100 doses/2500€
8	Vaccin contre l'hépatite A adulte	0 doses / 0€	300 doses/5100€
9	Vaccin contre la grippe saisonnière	0 doses / 0€	300 doses/900€
10	Vaccin contre la leptospirose	0 doses / 0€	30 doses/970€
11	Vaccin contre la poliomyélite inactivé (trivalent1, 2 et 3 suspensions injectables uni dose)	0 doses / 0€	50 doses/350€

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Chaque marché est conclu pour une période initiale fixée du 1er janvier au 31 décembre 2016, reconductible trois fois un an de manière tacite, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019.

Chaque marché est à prix unitaires et à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des marchés publics, par application des quantités commandées sur les montants mentionnés dans le bordereau de prix unitaires.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

Il est prévu de juger les offres sur le critère unique du prix, au regard du montant TTC d'une dose.

Les variantes ne sont pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

Comme l'y autorise l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant: *«Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché»*, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer une procédure d'appel d'offres européen ayant pour objet la fourniture de vaccins, composée de 11 lots, pour une période initiale fixée du 1er janvier au 31 décembre 2016, reconductible trois fois un an de manière tacite, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics après attribution par la Commission d'Appel d'Offres à signer les marchés publics, leurs éventuelles reconductions et tout document s'y rapportant, avec la ou les entreprise(s) ou groupement(s) d'entreprises retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés au compte 91212 6068 1727 qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2015-247 - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN DE FOURNITURE DE VACCINS - 11
LOTS. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DES MARCHES.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)